

République Française
Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE ONNION



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

❖ Séance du 28 Octobre 2025 ❖

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 24 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 01

Absents excusés : 02

Pouvoirs : 02 (PASSY Dominique ayant donné procuration à JEANTET Anne et JACQUARD Thierry ayant donné procuration à GERVAIS André)

Votants : 14

Secrétaire de séance : WAILL Benoist

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✓		GERVAIS Jean-Claude	✓		JACQUARD Thierry		✓
VELAT Jocelyne	✓		MAURE Sigrid	✓		CHARDON Brigitte	✓	
PAPI Guillaume	✓		OBERSON Jean-François	✓		JEANTET Anne	✓	
MAURE Nadine	✓		MAURE Céline	✓		HAY Matthieu		✓
JADOT Jean-Noël	✓		PASSY Dominique		✓	WAILL Benoist	✓	

DELIBÉRATION N° 78_2025

ADOPTÉE à l'Unanimité

Demande la subvention au titre de la DETR 2026 – Réhabilitation extérieure d'un bâtiment communal – Le Mont-blanc

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

M. le Maire rappelle le contexte de l'acquisition du bâtiment le Mont-Blanc.

C'était un bâtiment à usage de café-restaurant -hôtel qui appartenait à la commune jusqu'en début d'année 2019 ; La propriété du bâtiment le Mt blanc a été vendue à une société étrangère (promoteur) en date du 21/02/2019. Vente contre remise de deux lots, à savoir un local à usage commercial au RDC (restaurant) et une cave.

En date du 14/04/2024, a été rendu un jugement pour la reprise dudit bâtiment dans son intégralité – propriété de la commune (manquement respect délais contractuels et abandon des lieux sans terminer les travaux de rénovation de l'immeuble).

M. le Maire rappelle les différents projets dans ce bâtiment : Réhabiliter l'extérieur du bâtiment communal dans un premier temps pour par la suite installer une supérette au RDC , un restaurant, une maison médicalisée et des d'appartements...

Dans le printemps 2026, les premiers travaux seront de réhabiliter l'extérieur du bâtiment communal, par les postes suivants :

- Application d'enduit sur le bâtiment
- Installation de menuiseries extérieures avec volets roulants
- Mise en œuvre de l'étanchéité sur dalle, protégée par des dalles sur plots

- Pose de couvertines et de pare-vues
- Réfection des descentes d'eau pluviale
- Réalisation d'une provision électrique pour balcon
- Raccordement des eaux pluviales aux réseaux existants

Monsieur le Maire expose que le projet de réfection extérieure du bâtiment communal, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un avant-projet sommaire, à 254 486.38 € HT soit 305 383.65 € TTC.
 Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

254 486.38 euros

Montant du projet HT

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-	50 897.28	20 %
Région	BONUS RURALITE	76 345.91	30 %
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		127 243.19	50 %
Emprunt			
Total HT		254 486.38	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : fin février 2026

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : fin avril 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juillet 2026

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 254 486.38€ HT ;
- APPROUVE le montant prévisionnel et le plan de financement présenté.
- SOLICITE une subvention au titre de la DETR au taux de 20 % soit 50.897,28 euros pour la rénovation extérieure d'un bâtiment communal nommé le « Mont-Blanc ».
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Ainsi fait et délibéré le 28 octobre 2025
 Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,
WAILL Benoist

Le Maire,
GERVAIS André

